

Lutte contre la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre

Cadre réglementaire national

par **Laurence PRAT**

Juriste en environnement

Chargée de mission à l'APESA

Chargée de cours à l'université de Pau et des Pays de l'Adour

Sources bibliographiques

- [1] JO du 23 octobre 2010. Le décret n° 2010-1250 a transposé la directive 2008/50/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe, *JOCE L152* (11 juin 2008).
- [2] Directive 96/62/CE du Conseil du 27 septembre 1996 concernant l'évaluation et la gestion de la qualité de l'air ambiant, *JOUE L296* (21 novembre 1996).
- [3] Loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, *JO* (1^{er} janvier 1997), abrogée et codifiée par l'ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000, *JO* (21 septembre 2000).
- [4] Directive 2008/50/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe, *JOCE L152* (11 juin 2008).
- [5] Directive 2004/107/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 décembre 2004 concernant l'arsenic, le cadmium, le mercure, le nickel et les hydrocarbures aromatiques polycycliques dans l'air ambiant, *JOCE L23* (26 janvier 2005).
- [6] Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, *JO* (13 juillet 2010).
- [7] <http://www.atmo-france.org/fr/>
- [8] Loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association, *JO* (2 juillet 1901).
- [9] Articles 21 à 79 du code civil local.
- [10] Décret n° 2010-1268 du 22 octobre 2010 relatif à la régionalisation des organismes agréés de surveillance de la qualité de l'air, *JO* (27 octobre 2010).
- [11] Arrêté du 21 octobre 2010 relatif aux modalités de surveillance de la qualité de l'air et à l'information du public, *JO* (23 octobre 2010). Cet arrêté a abrogé un précédent arrêté (17 mars 2003).
- [12] <http://www.emep.int/> : Il existe en France dix stations de surveillance dont certaines sont directement gérées par des AASQA dans le cadre du dispositif de Mesure des Retombées Atmosphériques (MERA). Ce dispositif MERA constitue la contribution française au programme européen de surveillance des retombées atmosphériques longues distances et transfrontalières. Il permet, dans des zones éloignées de toute source de pollution, d'effectuer une surveillance continue des dépôts humides et des polluants gazeux et particulaires présents dans l'atmosphère.
- [13] <http://www.pollens.fr/>
- [14] *JO* (5 août 2009).
- [15] http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/plan_particules_complet.pdf
- [16] Arrêté du 22 juillet 2004 relatif aux indices de la qualité de l'air, *JO* (25 novembre 2004).
- [17] Avis du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France (Section des milieux de vie) relatif aux conduites à tenir lors d'épisodes de pollution atmosphérique (18 avril 2000).
- [18] Communiqué de presse du ministère chargé de l'écologie : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ZAPA.pdf> (8 décembre 2010).
- [19] « Plans de déplacements urbains » – Guide du CERTU (avril 2006).
- [20] *JO* (31 décembre 1982).
- [21] *JO* (14 décembre 2000).
- [22] <http://pdu.stif.info/>
- [23] « Réaliser un plan de déplacements entreprise – Guide à destination des chefs de projet ». ADEME – Réf. G21657.
- [24] Les articles R. 222-13 à R. 222-36 du code de l'environnement codifient les dispositions du décret n° 2001-449 du 25 mai 2001 relatif aux plans de protection de l'atmosphère et aux mesures pouvant être mises en œuvre pour réduire les émissions des sources de pollution atmosphérique, *JO* (27 mai 2001).
- [25] Circulaire relative à l'élaboration des plans de protection de l'atmosphère, non publiée au *JO* (12 août 2002).
- [26] Cf. art. 19-III de la loi n° 2009-967 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, dite « Loi Grenelle 1 » (3 août 2009).
- [27] Ces articles codifient les dispositions de la loi n° 76-633 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, *JO* (20 juillet 1976) et du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour son application, *JO* (8 octobre 1977).
- [28] *JO* (3 mars 1998).
- [29] Les prescriptions concernant les émissions de COV ont été introduites par l'arrêté ministériel du 2 mai 2002 modifiant l'arrêté du 2 février 1998 (*JO* du 5 mai 2002), qui a transposé les dispositions de la directive 99/13/CE du Conseil de l'Union européenne du 11 mars 1999 relative à la réduction des émissions de composés organiques dues à l'utilisation de solvants organiques volatils dans certaines activités et installations (*JOCE L85* (29 mars 1999), rect. *JOCE L188* (21 juillet 1999) et rect. *JOCE L87* (8 avril 2000).
- [30] Arrêté du 20 avril 1994 relatif à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances, modifié, *JO* (8 mai 1994).
- [31] Circulaire du 23 décembre 2003 relative aux installations classées. Schémas de maîtrise des émissions de composés organiques volatils, *BOMEDD* (30 avril 2004).
- [32] Arrêté du 29 juillet 2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 1311 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, *JO* (30 juillet 2010).

- [33] Arrêté du 16 juillet 2003 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration sous la rubrique n° 2450 relative aux imprimeries ou ateliers de reproduction graphique sur tout support tel que métal, papier, carton, matières plastiques, textiles, etc., utilisant une forme imprimante, *JO* (5 septembre 2003) et *BOMEDD n° 2003-19* (15 octobre 2003).
- [34] *JO* (22 octobre 1994).
- [35] *JO* (25 janvier 2007).
- [36] *JO* (30 juillet 1997) et *BO* (25 août 1997).
- [37] *JO* (6 août 2010).
- [38] *JO* (15 juin 1993).
- [39] *JO* (17 juin 2000).
- [40] *JO* (6 juillet 2003).
- [41] *JO* (20 avril 2007) et *BOMEDAD n° 2007/10* (30 mai 2007).
- [42] *JO* (1^{er} décembre 2002).
- [43] *JO* (1^{er} décembre 2002).
- [44] *JO* (10 novembre 2010) et *BO n° 2010/21* (25 novembre 2010).
- [45] Cf. décret n° 2010-369 du 13 avril 2010 modifiant la nomenclature des installations classées, *JO* (14 avril 2010).
- [46] *JO* (1^{er} juin 2005).
- [47] *JO* (31 mai 2005) et *BOMEDD n° 5/13* (15 juillet 2005).
- [48] *JO* (23 octobre 2009).
- [49] *JO* (5 septembre 2006).
- [50] *JO* (30 juillet 1997) et *BOMEDD n° 19* (15 octobre 2006).
- [51] *JO* (8 juillet 2000).
- [52] *JO* (16 avril 1999) et *BO* (8 juin 1999).
- [53] *JO* (15 avril 2003).
- [54] *JO* (15 avril 2003).
- [55] *JO* (19 juin 2004).
- [56] *JO* (19 juin 2004) et *BO* (30 juin 2004).
- [57] *JO* (15 septembre 2010).
- [58] *JO* (6 novembre 2003).
- [59] *JO* (28 juillet 2002).
- [60] *JO* (27 septembre 1997) et *BO* (10 octobre 1997).
- [61] *JO* (31 décembre 2004).
- [62] *JO* (31 décembre 2004) et *BOMEDD n° 3* (15 février 2005).
- [63] Ces articles codifient l'article 1^{er} du décret n° 2009-649 du 9 juin 2009 relatif à l'entretien annuel des chaudières dont la puissance nominale est comprise entre 4 et 400 kilowatts, *JO* (11 juin 2009).
- [64] Ces conditions sont prévues au II de l'article 16 de la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat, *JO* (6 juillet 1996).
- [65] Il s'agit des agents mentionnés à l'article L. 226-2 du code de l'environnement et à l'article L. 1312-1 du code de la santé publique.
- [66] Arrêté du 15 septembre 2009 relatif à l'entretien annuel des chaudières dont la puissance nominale est comprise entre 4 et 400 kilowatts, *JO* (31 octobre 2009).
- [67] Ces articles codifient l'article 4 du décret n° 2009-648 du 9 juin 2009 relatif au contrôle des chaudières dont la puissance nominale est supérieure à 400 kilowatts et inférieure à 20 mégawatts, *JO* (11 juin 2009).
- [68] Arrêté du 2 octobre 2009 relatif au contrôle des chaudières dont la puissance nominale est supérieure à 400 kilowatts et inférieure à 20 mégawatts, *JO* (11 juin 2009).
- [69] Arrêté du 20 juin 2002 relatif aux chaudières présentes dans une installation nouvelle ou modifiée d'une puissance supérieure à 20 MWth, modifié, *JO* (28 juillet 2002).
- [70] Arrêté du 25 juillet 1997 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2910 : Combustion, *JO* (27 septembre 1997) et *BO* (10 octobre 1997).
- [71] Arrêté du 15 août 2000 modifiant l'arrêté du 25 juillet 1997 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2910 (combustion), *JO* (28 septembre 2000).
- [72] Les exigences de mesure des rejets de poussières et d'oxydes de soufre ne concernent pas les installations utilisant exclusivement des combustibles gazeux ou du fioul domestique.
- [73] Ces données concernent les installations déclarées après le 10 août 1998 et les installations déclarées avant cette date, modifiées ou étendues.
- [74] Circulaire relative aux installations classées : installations de combustion utilisant du biogaz, *non publiée* (10 décembre 2003).
- [75] *JO* (2 octobre 1997).
- [76] Arrêté du 11 août 1999 relatif à la réduction des émissions polluantes des moteurs et turbines à combustion ainsi que des chaudières utilisées en postcombustion soumis à autorisation sous la rubrique 2910 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, modifié, *JO* (4 décembre 1999).
- [77] Arrêté du 20 juin 2002 relatif aux chaudières présentes dans une installation nouvelle ou modifiée d'une puissance supérieure à 20 MWth, modifié, *JO* (28 juillet 2002) et arrêté du 23 juillet 2010 relatif aux chaudières présentes dans les installations de combustion d'une puissance thermique supérieure ou égale à 20 MWth autorisées ou modifiées à compter du 1^{er} novembre 2010, *JO* (15 septembre 2010).
- [78] Arrêté du 30 juillet 2003 relatif aux chaudières présentes dans des installations existantes de combustion d'une puissance supérieure à 20 MWth, modifié, *JO* (6 novembre 2003).
- [79] Arrêté du 7 juillet 2009 relatif aux modalités d'analyse dans l'air et dans l'eau dans les ICPE et aux normes de référence, *JO* (10 septembre 2009).
- [80] Circulaire du 24 décembre 2010 relative aux modalités d'application des décrets n° 2009-1341, 2010-369 et 2010-875 modifiant la nomenclature des installations classées exerçant une activité de traitement de déchets, *BOMEDDTL n° 2011/1* (25 janvier 2011).
- [81] Cf. décret n° 2010-369 du 13 avril 2010 modifiant la nomenclature des installations classées, *JO* (14 avril 2010).
- [82] *JO* (1^{er} décembre 2002).
- [83] Arrêté du 3 août 2010 modifiant l'arrêté du 20 septembre 2002 relatif aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets dangereux, *JO* (21 août 2010).
- [84] *JO* (1^{er} décembre 2002).
- [85] *JOUE L334* (17 décembre 2010).
- [86] *JOCE L85* (29 mars 1999), rect. *JOCE L188* (21 juillet 1999) et rect. *JOCE L 87* (8 avril 2000).
- [87] *JOCE L 332* (28 décembre 2000).
- [88] *JOCE L24* (29 janvier 2008).
- [89] *JOCE L309* (27 novembre 2001).
- [90] Loi de finances pour 1999 (n° 98-1266 du 30 décembre 1998), art. 45, *JO* (31 décembre 1998).
- [91] Les formulaires de déclaration sont téléchargeables sur le lien suivant : http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/douanes/douanes_-fee.php.
- [92] Données du Commissariat général au développement durable – Service de l'observation et des statistiques (juin 2010).
- [93] Arrêté du 17 juillet 1984 relatif aux contrôles des émissions de gaz polluants des moteurs effectués sur les véhicules automobiles avant leur mise en circulation, modifié, *JO* (17 août 1984).
- [94] Arrêté du 2 juin 1999 relatif à la réception des véhicules automobiles et de leurs équipements en matière de contrôle des émissions polluantes, modifié, *JO* (6 août 1999).
- [95] Arrêté du 20 avril 1994 et arrêté du 21 avril 2000 relatifs à la détermination de la consommation conventionnelle de carburant et des émissions de dioxyde de carbone des véhicules automobiles, *JO* (6 mai 1994) et *JO* (20 juin 2000).
- [96] Arrêté du 6 mai 1988 relatif au contrôle, avant la mise en circulation des véhicules automobiles, des émissions de gaz polluants et de particules polluantes provenant des moteurs à allumage par compression et des mo-

- teurs à allumage commandé fonctionnant au gaz naturel ou au gaz de pétrole liquéfié, destinés à la propulsion de ces véhicules, *JO* (8 mai 1988).
- [97] Arrêté du 16 juillet 1984 relatif à la réception CEE (Communauté économique européenne) des véhicules en ce qui concerne la limitation des émissions de gaz polluants en provenance des moteurs à allumage commandé ou à allumage par compression, *JO* (17 août 1984).
- [98] Arrêté du 4 mai 2009 relatif à la réception des véhicules à moteur, de leurs remorques et des systèmes et équipements destinés à ces véhicules en application de la directive 2007/46/CE, *JO* (6 mai 2009).
- [99] Arrêté du 13 mai 1998 modifiant l'arrêté du 12 novembre 1963 relatif aux fumées produites par les véhicules automobiles, *JO* (21 juin 1998).
- [100] Arrêté du 18 juin 1991 relatif à la mise en place et à l'organisation du contrôle technique des véhicules dont le poids n'excède pas 3,5 tonnes, *JO* (18 juillet 1991).
- [101] Arrêté du 24 janvier 1990 relatif à l'homologation des véhicules en ce qui concerne les émissions de gaz polluants par le moteur selon les exigences du moteur en matière de carburant conformément aux dispositions du règlement n° 83 annexé à l'accord de Genève du 20 mars 1958, *JO* (7 février 1990).
- [102] Arrêté du 2 mai 2003 relatif à la réception et à la réglementation technique des véhicules à moteur à deux ou trois roues et des quadricycles à moteur et de leurs systèmes et équipements, modifié, *JO* (31 mai 2003).
- [103] Arrêté du 22 septembre 2005 relatif à la réception des moteurs destinés à être installés sur les engins mobiles non routiers en ce qui concerne les émissions de gaz et de particules polluants, modifié, *JO* (23 septembre 2005).
- [104] Arrêté du 27 décembre 1978 relatif à la réception CEE (communauté économique européenne) des tracteurs agricoles ou forestiers à roues en ce qui concerne les émissions de polluants provenant des moteurs Diesel destinés à la propulsion des tracteurs agricoles ou forestiers à roues, *JO* (27 janvier 1979).
- [105] Arrêté du 27 décembre 1978 Réception CEE (Communauté Économique Européenne) des tracteurs agricoles ou forestiers à roues en ce qui concerne les émissions de polluants provenant des moteurs diesel destinés à la propulsion des tracteurs agricoles ou forestiers à roues, *JO* (27 janvier 1979).
- [106] Directive du Conseil n° 77-537 CEE du 28 juin 1977 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux mesures à prendre contre les émissions de polluants provenant des moteurs Diesel destinés à la propulsion des tracteurs agricoles ou forestiers à roues, *JOCE L220* (19 août 1977).
- [107] Arrêté du 17 janvier 2001 relatif au contrôle des émissions de gaz polluants et de particules polluantes provenant des moteurs destinés à la propulsion des tracteurs agricoles ou forestiers, *JO* (2 février 2001).
- [108] Décret n° 2005-1236 du 30 septembre 2005 relatif aux règles, prescriptions et procédures applicables aux tracteurs agricoles ou forestiers et à leurs dispositifs, modifié, *JO* (1^{er} octobre 2005).
- [109] Arrêté du 22 novembre 2005 relatif à la réception CE des tracteurs agricoles ou forestiers et de leurs systèmes, composants et entités techniques, *JO* (26 novembre 2005).
- [110] Arrêté du 12 janvier 2006 relatif aux réservoirs de carburant des véhicules agricoles automoteurs, *JO* (31 janvier 2006).
- [111] Directive 74/151/CEE du Conseil, du 4 mars 1974, concernant le rapprochement des législations des États membres relatives à certains éléments et caractéristiques des tracteurs agricoles ou forestiers à roues, modifiée, *JOCE L084* (28 mars 1974).
- [112] Décret 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, *JO* (6 mai 2001).
- [113] Arrêté du 26 février 1976 relatif aux dispositifs antipollution et dispositifs économiseurs de carburant destinés à être installés sur les véhicules en service (essais et critères, homologation, contrôle), *JO* (18 mars 1976).
- [114] Arrêté du 15 juillet 1980 – Dispositions relatives à l'adaptation au progrès technique des véhicules en service, *JO* (1^{er} août 1980).
- [115] Arrêté du 28 mars 1980 relatif aux dispositifs indicateurs de consommation de carburant destinés à être installés sur les véhicules automobiles, *JO* (12 juin 1980).
- [116] Arrêté du 9 avril 1964 – Réglementation des conditions d'équipement, de surveillance et d'exploitation des installations de gaz carburant comprimé équipant les véhicules automobiles, *JO* (17 avril 1964).
- [117] Arrêté du 4 août 1999 relatif à la réglementation des installations de gaz de pétrole liquéfiés des véhicules à moteur, modifié, *JO* (29 août 1999).
- [118] Arrêté du 6 décembre 2000 relatif à l'équipement des bateaux de navigation intérieure utilisant les gaz de pétrole liquéfiés comme source d'énergie, *JO* (6 janvier 2001).
- [119] Arrêté du 14 janvier 2004 relatif à la réglementation des installations de gaz naturel comprimé des véhicules à moteur, *JO* (10 février 2004).
- [120] Arrêté du 12 novembre 1963 relatif aux fumées produites par les véhicules automobiles, modifié, *JO* (19 novembre 1963).
- [121] Arrêté du 5 juillet 1994 relatif au contrôle des émissions d'échappement lors des visites techniques des véhicules à moteur, *JO* (28 juillet 1994).
- [122] Arrêté du 25 janvier 1980 – Conditions d'application et de contrôle de l'article R169 du code de la route modifié par le décret 80-14 du 9 janvier 1980, *JO* (23 février 1980).
- [123] Arrêté du 9 août 2002 relatif au contrôle technique routier des véhicules utilitaires, modifié, *JO* (15 octobre 2002).
- [124] Ces articles codifient les dispositions du décret n° 2001-349 du 18 avril 2001 relatif à la réduction des émissions de composés organiques volatils liées au ravitaillement des véhicules dans les stations-service, *JO* (21 avril 2001).
- [125] Arrêté du 19 décembre 2008 fixant les règles générales et prescriptions techniques applicables aux stations-service soumises à autorisation sous la rubrique n° 1434 (Installation de remplissage ou de distribution de liquides inflammables), *JO* (27 décembre 2008).
- [126] Dossier de presse du ministère de l'écologie : Lancement du plan national pour le développement des véhicules électriques et hybrides rechargeables : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/dossier_de_presse_vehicules_ecologiques.pdf (1^{er} octobre 2009).
- [127] Communiqué de presse du ministère de l'écologie : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-nouvelles-voitures-ecologiques.html> (13 avril 2010).
- [128] NEGRE (L.). – *Livre Vert sur les infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules « décarbonés »*, http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Livre_vert_L_NEGRE_Infrastructures_recharge_pour_les_vehicules_decarbones.pdf (avril 2011).
- [129] L'AMI est piloté par l'ADEME, et s'adresse à plusieurs acteurs (collectivités territoriales, fournisseurs de services, fournisseurs d'énergie, équipementiers) : <http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=76987&p1=1>.
- [130] *Le transport aérien représente 4,2 % des émissions totales de gaz à effet de serre de la France métropolitaine*. Données CITEPA (2009).
- [131] Directive 2009/29/CE du 23 avril 2009 modifiant la directive 2003/87/CE afin d'améliorer et d'étendre le système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, *JOUE L140* (5 juin 2009).
- [132] Ces articles codifient les dispositions du décret n° 2006-623 du 29 mai 2006 relatif à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules, *JO* (30 mai 2006).
- [133] Arrêté du 29 mai 2006 relatif à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules, *JO* (30 mai 2006).
- [134] Décret n° 2011-321 du 23 mars 2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils, *JO* (25 mars 2011).
- [135] Le protocole de Kyoto est un traité international visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans le cadre de la Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques de 1992. Signé le 11 décembre 1997 lors de la 3^{ème} conférence annuelle de la Convention (COP 3), le Proto-

cole est entré en vigueur, et a été ratifié par 141 pays (*données 2010*) (16 février 2005).

- [136] Cf. *Inventaire 2008 des émissions de gaz à effet de serre en France*. CITEPA : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/le_bilan_des_emissions_de_gaz_a_effet_de_serre_de_la_France_en_2008.pdf.
- [137] *Lien vers le Plan Climat actualisé*. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/plan-climat-2006.pdf> (2004-2012).
- [138] Ordonnance n° 2004-330 du 15 avril 2004 portant création d'un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, *JO* (17 avril 2004), ratifiée par la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit, *JO* (10 décembre 2004).
- [139] Directive 2003/87/CE du 13 octobre 2003 établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté et modifiant la directive 96/61/CE du Conseil, *JOCE L275* (25 octobre 2003).
- [140] Ordonnance n° 2010-1232 du 21 octobre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière d'environnement, *JO* (22 octobre 2010).
- [141] Directive 2008/101/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 modifiant la directive 2003/87/CE afin d'intégrer les activités aériennes dans le système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, *JOCE L8* (13 janvier 2009).
- [142] Décret n° 2011-90 du 24 janvier 2011 portant intégration des activités aériennes dans le système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, *JO* (25 janvier 2011).
- [143] Arrêté du 1^{er} avril 2010 fixant les modalités de la déclaration et de la vérification des émissions des installations entrant à compter du 1^{er} janvier 2013 dans le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, *JO* (16 avril 2010).
- [144] *Lien vers le Plan National d'Affectation des Quotas*. (PNAQ II) : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/ecologie/pdf/Plan_national_emission_gaz_a_effet_de_serre.pdf (2008-2012).
- [145] Arrêté du 31 mai 2007 fixant la liste des exploitants auxquels sont affectés des quotas d'émission de gaz à effet de serre et le montant des quotas affectés pour la période 2008-2012, modifié, *JO* (28 juin 2007).
- [146] Décret n° 2004-1412 du 23 décembre 2004 relatif au registre national des quotas d'émission de gaz à effet de serre prévu par l'article L229-16 du code de l'environnement, modifié, *JO* (28 décembre 2004).
- [147] *Lien vers le Registre français des quotas et crédits d'émission de GES*. <https://www.seringas.caisseledesdepots.fr/?LANGUE=fr>.
- [148] Cf. arrêté du 27 décembre 2010 fixant pour l'année 2010 le montant des frais de tenue de compte des détenteurs de quotas prévu à l'article R. 226-36 du code de l'environnement, *JO* (30 décembre 2010).
- [149] L'article 64 de la loi n° 2010-1657 de finances pour 2011 rétablit l'article L. 229-10 du code de l'environnement selon lequel une partie des quotas délivrés au cours de la période 2008-2012 le sont à titre onéreux, dans la limite de 10 % de ces quotas.
- [150] Cf. Instruction – Taxe sur la valeur ajoutée. Régime applicable aux quotas d'émission de gaz à effet de serre (art. 261 C 1° CGI), *BOI 3 L-1-09* (10 juin 2009).
- [151] *Les mécanismes de mise en œuvre conjointe (MOC) – Guide C du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, de la Mission Interministérielle de l'Effet de Serre et du Fonds Français pour l'Environnement Mondial*, (http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/ecologie/pdf/b_guide_mdp_bd.pdf) (2004).
- [152] Cf. arrêté du 2 mars 2007 pris pour l'application des articles 3 à 5 du décret n° 2006-622 du 29 mai 2006 et relatif à l'agrément des activités de projet relevant des articles 6 et 12 du protocole de Kyoto, *JO* (7 mars 2007).
- [153] Règlement (CE) n° 2216/2004 de la Commission du 21 décembre 2004 concernant un système de registres normalisé et sécurisé conformément à la directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil et à la décision n° 280/2004/CE du Parlement européen et du Conseil, modifié, *JOCE L386* (29 décembre 2004).
- [154] Arrêté du 31 mars 2008 relatif à la vérification et à la quantification des émissions déclarées dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre pour la période 2008-2012, modifié, *JO* (22 juin 2008).
- [155] Arrêté du 31 octobre 2008 portant agrément des organismes vérificateurs des émissions déclarées dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre pour la période 2008-2012, modifié, *JO* (18 mars 2009).
- [156] <https://www.declarationpollution.ecologie.gouv.fr/gerep/>
- [157] Arrêté du 26 janvier 2011 relatif à l'intégration des activités aériennes dans le système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, *JO* (29 janvier 2011).
- [158] Arrêté du 09 août 2010 relatif à la vérification des déclarations d'émissions et de données relatives aux tonnes-kilomètres des exploitants d'aéronef dont la France est responsable dans le cadre du système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, *JO* (25 août 2010).
- [159] Directive 2009/31/CE du 23/04/09 relative au stockage géologique du dioxyde de carbone (CO₂) et modifiant la directive 85/337/CEE du Conseil, les directives 2000/60/CE, 2001/80/CE, 2004/35/CE, 2006/12/CE et 2008/1/CE et le règlement (CE) n° 1013/2006 du Parlement européen et du Conseil, *JOUE L140* (5 juin 2009).
- [160] Ratifiée par la loi n° 2011-12 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne, *JO* (6 janvier 2011).
- [161] Règlement européen (CE) n° 842/2006 du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2006 relatif à certains gaz à effet de serre fluorés, *JOCE L161* (14 juin 2006).
- [162] Arrêté du 7 mai 2007 relatif au contrôle d'étanchéité des éléments assurant le confinement des fluides frigorigènes utilisés dans les équipements frigorigènes et climatique, *JO* (8 mai 2007).

À lire également dans nos bases

Base Environnement

ELICHEGARAY (C.). – *Pollution atmosphérique*. Introduction. [G 1 500] (2006).

PRAT (L.). – *Lutte contre la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre : cadre réglementaire international et communautaire*. [G 1 510] (2010).

PRAT (L.). – *Qualité de l'air intérieur et des locaux de travail : cadre réglementaire*. [G 1 512] (2012).

FONTELLE (J.-P.). – *Méthodes de quantification des émissions dans l'air*. [G 1 630] (2005).

MATHE (F) et HOUDRET (J.-L.). – *Surveillance de la qualité de l'air : le dispositif français*. [G 1 632] (2009).

THOMAS (D.) et VANDERSCHUREN (J.). – *SO₂ (oxydes de soufre)*. [G 1 800] (2010).

THOMAS (D.). – *NO_x (oxydes d'azote)*. [G 1 805] (2009).

LE CLOIREC (P.). – *CO₂ (dioxyde de carbone)*. [G 1 815] (2008).

LAPLANCHE (A.) et LE CLOIREC (P.). – *Réduction des dioxines, furannes et polychlorobiphényles*. [G 1 820] (2006).

PEU (P.). – *N₂O (protoxyde d'azote)*. [G 1 830] (2007).

LE CLOIREC (P.). – *COV (composés organiques volatils)*. [G 1 835] (2004).

EL BAHLOUL (I.). – *Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) : nomenclature*. [G 1 016] (2009).

NICOLAS (O.). – *Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) : fonctionnement*. [G 4 070] (2010).

TOCQUE (E.) et ROJEY (A.). – *Capture et stockage de CO₂*. [IN 115] (2011).

Base Génie des Procédés

LAPLANCHE (A.) et LE CLOIREC (P.). – *Réduction des dioxines, furannes et polychlorobiphényles*. [J 3 935] (2005).

Annuaire

Organismes – Associations – Fédérations

<http://www.citepa.org/>

Réglementation

Se reporter à la rubrique « Sources bibliographiques »

Sites Internet

<http://www.legifrance.gouv.fr>

<http://www.ineris.fr/aida>
